

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025,

Le treize octobre deux mille vingt cinq à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 06 octobre 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 2
Élus présents : 23	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MAENNER, Conseiller municipal

Présents:

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Rémi REUTHER, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Mario VOELKEL, Laurent REYMANN, Nadia THOMAS, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Solange WOLFF MINTSA, Virginie JACQUEMIN, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

<u>Absent(s) ayant donné mandat</u> conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marie Laure KOESSLER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER Myriam JOACHIM a donné procuration à Pierre PERRIN Sabin MUNTEAN a donné procuration à Olivier MULLER Isabelle DURINGER a donné procuration à Hélène MULLER

Absent(s) sans donner de mandat :

Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

99_DE-067-216704718-20251014-47_2025DHSE

<u>47/2025 – AFFAIRES DU PERSONNEL - Modification durée hebdomadaire de service - agent</u> d'entretien

Un agent communal contractuel, occupant actuellement un emploi d'agent d'entretien à temps complet (35/35°) a formulé une demande de réduction de sa durée hebdomadaire de travail.

L'agent occupe actuellement des missions d'agent d'entretien au sein de l'équipement multifonction et souhaite se positionner sur les missions d'agent d'entretien au sein de l'école Dannenberger et du CSE, dont le besoin est fixé à 24 heures hebdomadaires.

En conséquence, le poste précédemment pourvu à temps complet (35/35e) sera supprimé.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
- VU le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2024 créant le poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H 00 pour un accroissement temporaire d'activité et fixant le niveau de recrutement et de rémunération,
- VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 02 octobre 2025,
- VU le tableau des effectifs;

après en avoir délibéré,

DECIDE

- ➤ La modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'entretien passant de 35/35ème à 24/35ème.
- > La modification pourra intervenir à l'issue du contrôle de légalité de la présente délibération. La date précise restant à définir selon les besoins du service.

PRECISE

> Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DE 007 040704740 000E4044 47 000EBUGE

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 14 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 14.10.25